



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale  
de l'Environnement, de l'Aménagement et  
des Transports d'Île-de-France

N°20

ÉDITÉ LE 03/11/2025

# Bulletin de suivi de l'étiage

## Région Île-de-France

Du 26 octobre au 02 novembre 2025





## Synthèse

La période a encore été globalement douce et humide. Les précipitations ont été très localisées cette semaine apportant de faibles cumuls à l'échelle des bassins. Par conséquent, les débits ont globalement augmenté, mais de façon hétérogène. Seules 3 stations de petites rivières sont encore en-dessous de leur seuil de vigilance. Concernant les nappes, la situation est normale lors de la dernière semaine du mois d'octobre 2025.

La semaine à venir s'annonce à nouveau humide et douce avec de faibles précipitations.

Toutes les stations étant repassées au dessus du seuil d'alerte, la DRIEAT ne publiera plus de bulletin d'étiage pour cette saison, sauf si la situation venait à fortement se dégrader.

## Situation météo



de la semaine passée



Doux et Humide

de la semaine à venir



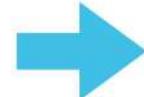
Doux et Sec

## Nappes



Vidange

## Débits



Stable

## Bilan synthétique

de la semaine passée



## Jaugeages

prévus cette semaine pour valider les débits



- Saint-Cyr-sous-Dourdan

- Saint-Chéron [Saint-Evroult]

- Villebon-sur-Yvette

- Morsang-sur-Orge

- Ballancourt

- Creil

- Gournay-sur-Marne

-

-

-

-

-

## Sommaire

Carte de suivi de l'étiage ..... p.3

Débits des rivières ..... p.4

Bilan annuel des débits ..... p.5

Situation des nappes ..... p.6

Bilan annuel des nappes ..... p.7

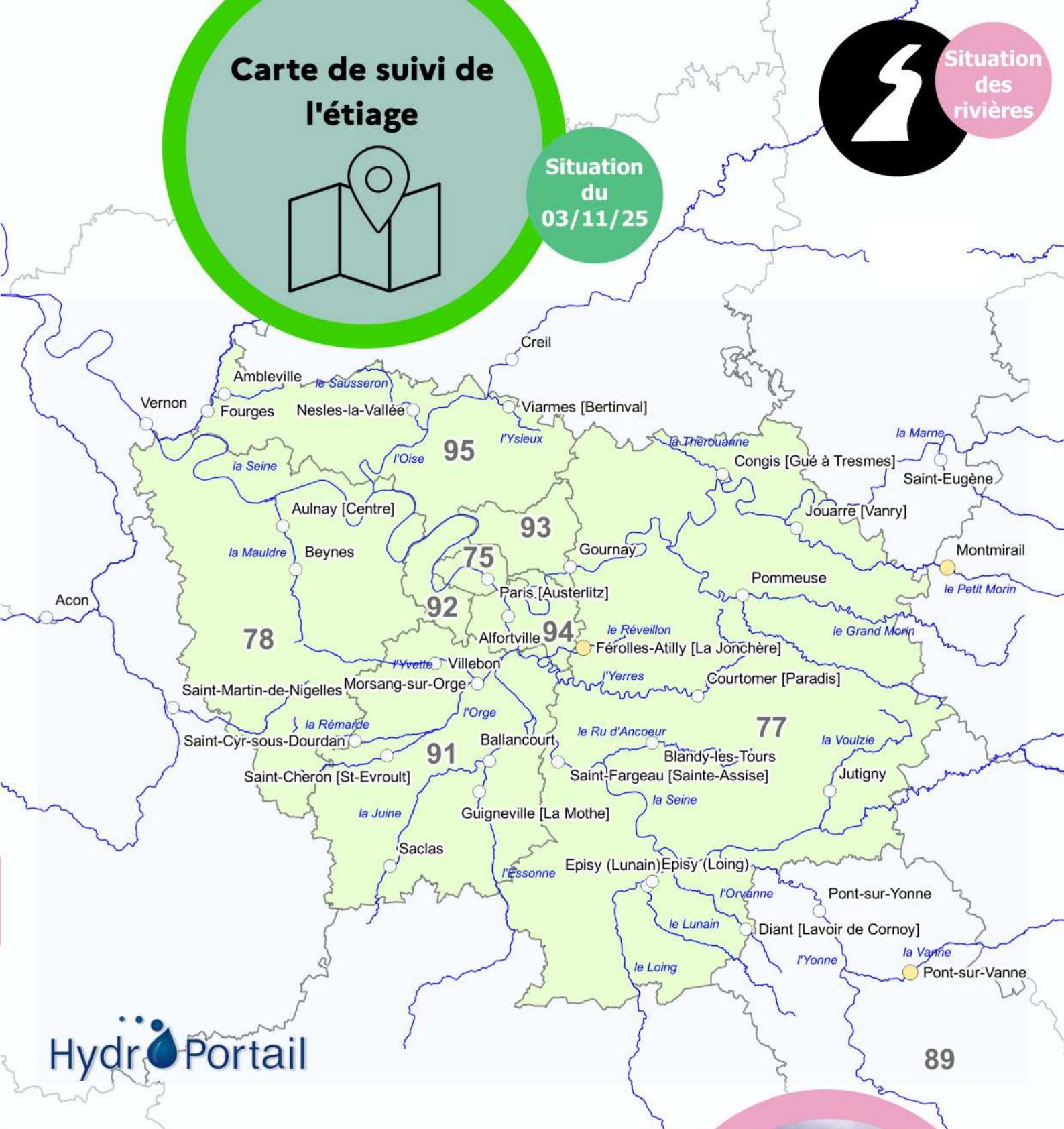


# Carte de suivi de l'étiage



Situation du 03/11/25

Situation des rivières



Hydro Portail

## État de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise





# Bilan annuel des

**Qm3J**



Saison  
d'étiage  
2025



Situation  
des  
rivières

Station	Seuils (m³/s)					
	V	A	AR	C		
<b>Grandes rivières :</b>						
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	
Oise	Creil	32	25	20	17	
	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	
Seine	Alfortville	64	48	41	36	
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	
	Vernon	170	131	113	100	
Yonne	Pont-sur-Yonne	30	16	13	11	
<b>Petites rivières :</b>						
Aubette	Ambleville (*)	0,31	0,27	0,22	0,20	
Avre	Acon (*)	1,29	0,93	0,81	0,75	
Drouette	St-Martin-de-Nigelles (*)	0,37	0,31	0,28	0,26	
Essonne	Baillycourt	5,5	4,4	3,9	3,5	
	Guigneville [La Mothe]	2,4	1,8	1,6	1,4	
Epte	Fourges (*)	5,2	4,0	3,5	3,1	
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7	
Juine	Saclay (*)	0,75	0,67	0,61	0,55	
Loing	Epiry (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6	
Lunain	Epiry (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13	
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27	
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71	
Orge	Saint-Chéron [St-Evroult]	0,16	0,13	0,12	0,11	
	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0	
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0,27	0,23	0,18	0,15	
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36	
	Jouarre [Vanry]	0,92	0,72	0,60	0,50	
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0,25	0,19	0,17	0,15	
	Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015	0,012
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours	0,011		0,005		
	Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22
Surmelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53	
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20	
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,2	3,0	2,4	2,0	
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32	
Yerres	Courtomer [Paradis]	0,034		0,010		
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0,100	0,082	0,070	0,060	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22	

V	A	AR	C
5	5	10	8
1	1	2	1
0	0	0	0
0	1	1	0
<b>TOTAL / 35</b>			

6

7

13

9

11

3

2

7

11

11

8

6

7

7

5

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

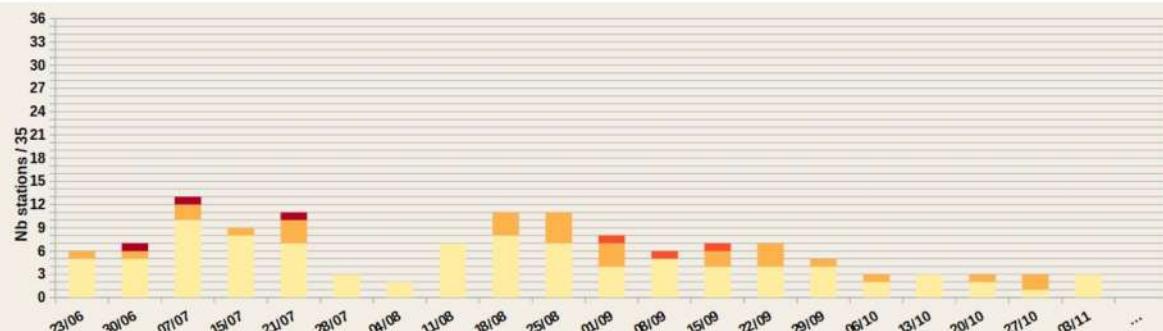
94

28

3

3

128



c débit corrigé depuis le bulletin précédent suite à de nouvelles informations

(\*) station gérée par la DREAL Normandie

(\*\*) station gérée par la DREAL Centre - Val de Loire

# État des piézomètres

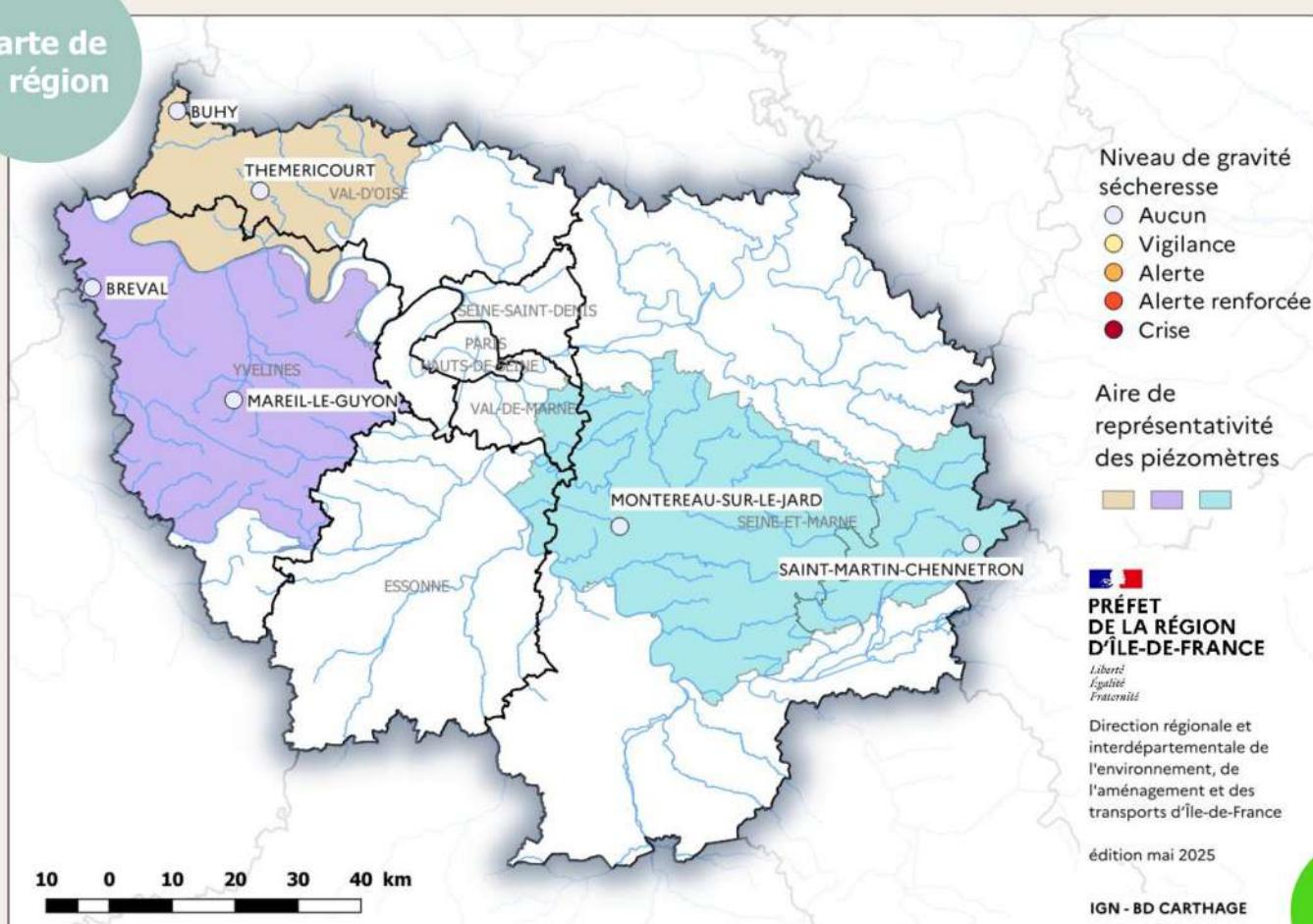
## Tableau des tendances



Nappe	Piézomètre de référence	Seuils (m NGF)				N°18	N°19	N°20	Tendance moyenne
		V	A	AR	C				
		12/10	19/10	26/10	02/11				
Craie du Vexin français	Buhy	44,5	44	43,5	43	46,74	47,83	48,33 le 27/10/2025	Hausse ↗
	Théméricourt	64,2	63,5	62,8	62,1	67,86	67,86	67,84 le 02/11/2025	Stable ➔
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	Bréval	112,7	112,3	111,9	111,5	113,39	113,33	113,31 le 02/11/2025	Baisse ↘
	Mareil-le-Guyon	75,3	75	74,7	74,4	76,23	76,18	76,13 le 02/11/2025	Baisse ↘
Champigny	Montereau-sur-le-Jard	48,8	48,4	48	47,6	51,75	51,71	51,65 le 02/11/2025	Baisse ↘
	Saint-Martin-Chennetron	127,5	125,5	123,6	121,6	136,32	136,13	135,94 le 02/11/2025	Baisse ↘

En semaine 44, la nappe de la craie du Vexin français présente une tendance globalement stable. Les autres secteurs présentent des tendances à la baisse.

## Carte de la région





## Situation des Nappes

# Bilan annuel des piézomètres

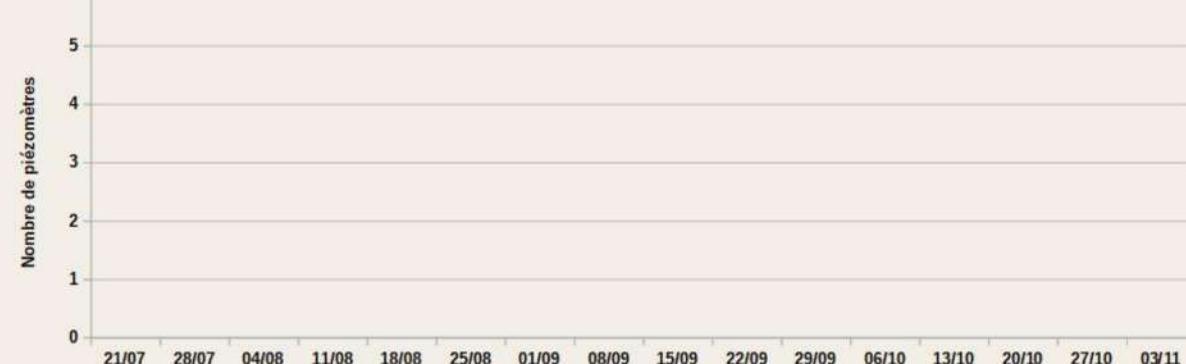
Saison d'étiage 2025



Nappe	Piézomètre de référence	Seuils (m NGF)			
		V	A	AR	C
Craie du Vexin français	Buhy	44,5	44	43,5	43
	Théméricourt	64,2	63,5	62,8	62,1
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	Bréval	112,7	112,3	111,9	111,5
	Mareil-le-Guyon	75,3	75	74,7	74,4
Champigny	Montereau-sur-le-Jard	48,8	48,4	48	47,6
	Saint-Martin-Chennetron	127,5	125,5	123,6	121,6

Hauteurs piézométriques (en m NGF) par bulletin d'étiage																					
N°5 21/07	N°6 28/07	N°7 04/08	N°8 11/08	N°9 18/08	N°10 25/08	N°11 01/09	N°12 08/09	N°13 15/09	N°14 22/09	N°15 29/09	N°16 06/10	N°17 13/10	N°18 20/10	N°19 27/10	N°20 03/11	MIN de la saison	Nb de bulletins en				
V	A	AR	C	V	A	AR	C	V	A	AR	C	V	A	AR	C	V	A	AR	C		
45,90	45,83	45,71	45,46	45,22	45,02	44,91	44,91	44,91	45,00	45,14	45,62	45,93	46,74	47,83	48,33	44,91	le 30/08/2025	0	0	0	0
70,35	70,11	69,87	69,69	69,48	69,25	69,01	68,80	68,60	68,40	68,22	68,07	67,96	67,86	67,86	67,84	67,84	le 02/11/2025	0	0	0	0
114,21	114,18	114,13	114,01	113,93	113,84	113,81	113,73	113,66	113,58	113,56	113,50	113,43	113,39	113,33	113,31	113,31	le 02/11/2025	0	0	0	0
77,10	77,02	76,93	76,82	76,77	76,69	76,68	76,59	76,53	76,46	76,39	76,34	76,25	76,23	76,18	76,13	76,13	le 02/11/2025	0	0	0	0
52,26	52,22	52,16	52,11	52,09	52,05	52,05	51,95	51,94	51,86	51,85	51,79	51,71	51,75	51,71	51,65	51,65	le 02/11/2025	0	0	0	0
138,87	138,67	138,47	138,26	138,07	137,88	137,70	137,50	137,30	137,11	136,91	136,72	136,50	136,32	136,13	135,94	135,94	le 02/11/2025	0	0	0	0

V	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL / 6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Tout savoir sur  
l'étiage en  
Île-de-France



Liens  
utiles



## L'étiage sur internet

- **DRIEAT**

<http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

- **DREAL Normandie**

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/hydro/QMJ/QMJ.html>

- **DREAL Centre - Val de Loire**

<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-debits-des-rivieres-sur-le-bassin-loire-a111.html>

## Données rivières en ligne

<http://www.hydro.eaufrance.fr/>

## Données nappes en ligne

<http://ades.eaufrance.fr/>

## Observatoire national des étiages

<http://onde.eaufrance.fr/>

## Les arrêtés de restriction d'eau sur le site national Vigieau

<https://vigueau.gouv.fr/>

Contact



[drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr](mailto:drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr)



Service prévention des risques  
Service politiques et police de l'eau

Paris, le 03/11/2025

**Affaire suivie par :**

Antony DUSSEL (rivières) Tél : +33 6 81 91 36 60

Romaric MACAIRE (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 23

Courriel : drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

**Objet :** Suivi de l'étiage en Ile-de-France

**PJ :** Bulletin du 26/10/2025 au 02/11/2025

**Référence :** Décret n° 2021-807 du 24 juin 2021 relatif à la promotion d'une utilisation efficace, économique et durable de la ressource en eau, en application de l'article L. 211-1 du code de l'environnement

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEAT a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEAT est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEAT consiste en la publication d'un bulletin toutes les semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Ile-de-France. Pour chacune des 35 stations hydrométriques et des 6 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la semaine écoulée, appelée Qm3J (ex VCN3) aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté d'orientations de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur l'Hydroportail. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEAT a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

#### **Liens utiles :**

L'étiage sur Internet de la DRIEAT : <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://ades.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Vigieau : <https://vigieau.gouv.fr/>

Observatoire national des étiages : <http://onde.eaufrance.fr/>